

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarreguemines

VILLE DE SARREGUEMINES
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers :

Elus : 35

En fonction : 35

Présents : 28

Excusés : 6

45ème séance du 22 décembre 2025
dûment convoquée à 18h00

Sous la présidence de Monsieur le Maire
Marc ZINGRAFF

Point n° 2 : Déclassement partiel du lycée Nominé - Salle blanche

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration :

Christiane HECKEL pouvoir à Carole DIDIOT, Christine CARAFA pouvoir à Christine MARCHAL, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Corinne THINNES, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG, Marc FELD pouvoir à Nicole MULLER-BECKER

Sur le rapport de Monsieur Christian DIETSCH

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2141 et suivants et L. 3112-1

Vu le procès-verbal d'arpentage, daté du 1er octobre 2025, réalisé par le cabinet GINGEMBRE, géomètre-expert,

Vu la décision n°25CP-1585 du 17 octobre 2025 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est proposant la désaffection du bâtiment AT1 du Lycée Nominé,

Vu l'avis positif du Préfet de Région sur la désaffection partielle des bâtiments mis à disposition du Lycée Henri Nominé par la Ville de Sarreguemines,

Vu les arrêtés de désaffection du Recteur de la région académique Grand Est, Recteur de l'académie de Nancy-Metz, Chancelier des universités pris par délégation préfectorale en date du 17 décembre 2025,

Considérant que dans le cadre de l'installation d'HoloSolis à Hambach, la société a exprimé le besoin de former ses futurs salariés à ses pratiques professionnelles,

Considérant que la Région Grand-Est a conventionné avec le pôle « formation » de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) pour travailler sur l'implantation d'une unité de formation en salle blanche sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC),

Considérant qu'une partie des locaux du Lycée Henri Nominé de Sarreguemines a été identifiée comme répondant aux exigences techniques de cette formation.

Considérant qu'il a été procédé à la désaffectation des immeubles et parcelles cadastrés Section 11, Parcelles n°292, 293, 294, 295 et 296, ainsi qu'à leur restitution à la Ville de Sarreguemines,

Considérant la volonté de céder une partie des bâtiments du Lycée Nominé à la CASC, à l'euro symbolique, pour la réalisation d'un projet d'intérêt général sur le territoire communautaire tel qu'il est décrit dans le rapport de Monsieur le maire annexé à la présente délibération,

Décide
34 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

de déclasser les parcelles, ci-dessous, dans le domaine privé de la collectivité :

- Section 11, parcelle n°292, d'une contenance de 55 ares et 27 centiares
- Section 11, parcelle n°293, d'une contenance de 67 centiares
- Section 11, parcelle n°294, d'une contenance de 26 centiares
- Section 11, parcelle n°295, d'une contenance de 7 ares et 83 centiares
- Section 11, parcelle n°296, d'une contenance de 56 centiares

Pour extrait certifié conforme,
Sarreguemines, le 22 décembre 2025

Le Maire,

Marc ZINGRAFF



Le secrétaire de séance,

Maxime TRITZ

